

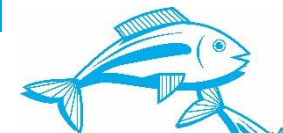


ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

DOSSIER « ASSURANCES des syndicats de bassin versant » Au 6/06/2026

LES PETITS RUISSEaux FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS



La problématique

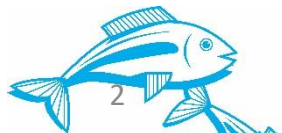
- Constats (réalisés 2020 – 2023)

De plus en plus de nos membres EPTB-EPAGE et syndicats de bassin,

- ⇒ Rencontrent des difficultés pour trouver un assureur pour leur responsabilité civile et/ou les dommages aux biens ;
- ⇒ Contractualisent dans des conditions de plus en plus contraintes, avec des montants de primes ou des franchises/exclusions importantes ;
- ⇒ Parfois même ne trouvent plus d'assureur ;
- ⇒ Depuis quelques mois des ruptures de contrats sont constatées, en particulier dans des zones « à risques forts ».

On constate une **montée en puissance progressive de cette problématique depuis 2018** (GEMAPI rendue obligatoire), et de plus forte depuis quelques années/mois **en particulier dans les territoires « fortement exposés à des sinistres »**. Cette problématique s'est de plus élargie, concernant même des établissements de bassin qui n'exercent pas la compétence GEMAPI et depuis plusieurs mois d'autres types de collectivités même lorsqu'elles ne sont pas dans des territoires qui sont soumis ou ont été soumis à des problématiques fortes de catastrophes.

Les conséquences de cette carence d'assurance peuvent être dramatiques en cas de sinistralité, les coûts seront très difficiles à assurer d'autant que **les syndicats de bassin ont un fonctionnement financier fragile de par leur nature (pas de financements propres)**. Elle entraîne également des conséquences administratives très contraignantes telles que le refus des agréments de l'Etat pour les études en interne, refus de signature de convention pour des stagiaires, etc, actes qui nécessitent que le groupement de collectivité soit assuré.



La problématique

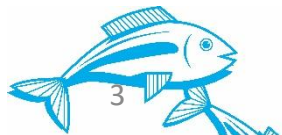
- Causes identifiées

Par les assureurs (par ailleurs de moins en moins nombreux, ce qui concentre le risque : essentiellement assureurs « historiques / spécialisés collectivités : GROUPAMA, SMACL)

- Cumul de causes : Manque d'informations dans les dossiers, ouvrages non autorisés, sinistralité générale qui augmente pour les collectivités dans un contexte d'impacts des changements climatiques qui augmentent, de plus en plus de « contraintes » imposées par la réassurance (documents, etc), domaine complexe (notamment des manques de précision sur les limites de responsabilité), syndicats qui sont hors des cibles commerciales prioritaires, ... ;
- Les ruptures de contrats sont justifiées par un manque de production des documents « nécessaires et suffisants » (autorisations, documents techniques, sinistralité, etc), au-delà des causes citées ci-avant ;
- Indication qu'il n'y a pas de consignes nationales de refus des dossiers.

Par les syndicats de bassin versant

- Constat d'un manque d'intérêt des assureurs, y compris dans les démarches de gré à gré ;
- Échanges téléphoniques avec les référents qui leur indiquent qu'à priori les syndicats « gémapiens » ne seront plus assurés par leur entreprise ;
- Difficultés à comprendre les demandes des assureurs ou documents qui ne peuvent pas leur être transmis (autorisations, antériorité de la sinistralité, ...) car besoin de temps pour les réaliser, ou ouvrages « hors SE ou aménagements hydrauliques », ou exercice récent de la GEMAPI ;
- Parfois primes proposées trop importantes.



La problématique

- Remarques générales complémentaires

Des assureurs

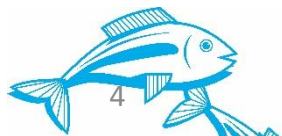
Manque de connaissance de l'organisation des collectivités en matière de prévention des risques et de GEMAPI, manque de précision sur la réglementation « SE/ouvrages » ; sont preneurs d'éléments d'information/de formation des leurs équipes.

Des syndicats de bassin versant

Manque de connaissance, de manière générale, des assurances concernées, des objets assurables ou non, des procédures de ré-assurance, etc.

ANEB

Une « raison de ne pas répondre aux appels d'offre » qui n'a pas été invoquée par les assureurs, éventuelle : la montée des recours en responsabilité par des personnes/entreprises qui subissent des dégâts en cas d'inondation (en dehors du dispositif catastrophes naturelles).



Actions réalisées depuis 2020

INFORMATION et ECHANGES - ACCOMPAGNEMENT

- REUNIONS d'ECHANGES avec FRANCE ASSUREURS

Échanges avec les assureurs depuis 2020, via France Assureurs (Groupama et SMACL en particulier, Allianz lors d'une des réunions), en associant nos membres têtes de réseau : France Dignes et ARBE PACA) : co-élaboration d'un questionnaire type avec les éléments à intégrer dans les dossiers des syndicats

- 17/01/2023 : [Réunion avec France assureurs – remarques sur le questionnaire](#)
- 10/01/2023 : [Groupe de travail Assurance de l'ANEB](#)
- 14/12/2022 : [France assureur transmet un questionnaire – propositions de modifications par l'ANEB](#)
- 24/02/2022 : [Rencontre de l'ANEB avec France assureurs](#)
- 20/05/2021 : [Groupe de travail Assurance de l'ANEB](#)
- 18/03/2021 : [Master Class de l'ANEB Assurances des collectivités PI et ouvrages](#)

- PRODUCTION d'OUTILS d'Accompagnement

- Suite aux rencontres avec les Assureurs, France Dignes a finalisé le [questionnaire « 1ers échanges avec les assureurs »](#), qui a été validé par France Assureurs. Ce questionnaire n'est pas un document contractuel, mais permet de servir de socle commun gestionnaires-assureurs pour les échanges liés à la contractualisation d'assurances.
- France Dignes a produit, avec la validation juridique apportée par le Cabinet FIDAL missionné par l'ANEB, une [note sur les assurances des collectivités](#)



Actions réalisées depuis 2020

- **PARTAGE D'EXPERIENCES - MISE A JOUR A PREVOIR EN 2026**

- Annuaire de référents « assurances » des membres et partenaires
- Partage de l'état des lieux de la situation assurantielle des syndicats de bassin versant
- Partage des dossiers administratifs « assurances » des membres

- **INFORMATION**

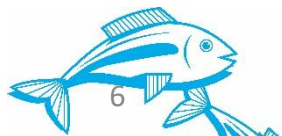
- **Webinaire IdéalCO le 29 juin 2023** : ici les PPT : <https://bassinversant.org/webinaire-la-couverture-assurantielle-des-collectivites-face-aux-risques-climatiques-idealco-intervention-de-laneb/>

=> Bruno LEDOUX, Espelia : historique de l'assurabilité des risques naturels, fonctionnement du système CatNat; critiques faites au système et évolutions récentes, collectivités et assurance des risques naturels

=> Olivier CHOQUER, CCR : Bilan de la sinistralité et modélisation de l'impact du changement climatique

=> Catherine GREMILLET, ANEB : Les difficultés de la couverture risques liés à la GEMAPI

=> Stéphane WOLF, Ter'Bessin : Témoignage



Actions réalisées depuis 2020

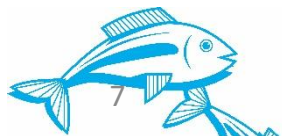
- LOBBYING - SOLUTIONS PROPOSEES PAR L'ANEB

⇒ Echanges sur la mise en place de **mutualisations d'assurance** (nationale, par les EPTB, groupements d'EPTB ?). **Cette solution semble une piste non prioritaire** pour le moment, car ne semble pas permettre de « réduire les freins à l'engagement d'assureurs ».

⇒ Réflexions pour la mise en place d'un dossier de **revendications pour des évolutions législatives/réglementaires** ou pour la mise en place d'un **contrat cadre** ou d'une **assurance « propre » mutualisée**.

Rencontre avec les cabinets FIDAL et Alexis : proposition en novembre 2022 sur la base d'un état des lieux exhaustif des digues et ouvrages à assurer.

Cette solution n'a pas été retenue à ce stade car trop complexe (et couteuse/besoin de bilan – exhaustif ou globalement quantifié - des besoins) : **poursuivre prioritairement l'accompagnement « technique »** et le **« lobbying général »** car le problème dépasse la question de la prévention des risques et touche toutes les collectivités.



Actions réalisées depuis 2020

- LOBBYING

⇒ Mars 2022 : **Courriers** aux ministres concernés (Giraud, Pompili, Lemaire) - [lien vers le courrier](#)

⇒ Échanges avec les ministères

RDV avec la DGCL le 17 mai 2022,
dans le cadre de la CMI du 24 mai 2022,
avec les services de la DGPR - janvier 2023
avec la DGCL à nouveau le 07 juin 2023 (indication que le sujet était (enfin) identifié.

⇒ Suivi des diverses missions (cf ci-après)



Actions réalisées depuis 2020

- Contribution aux auditions des missions « Assurances » en 2023-2024

- Mission « Assurabilité des risques climatiques » - Lancée de 26 mai par le Gouvernement : Bruno LEMAIRE et Christophe BECHU – Rapport dit « Langreney »

<https://www.economie.gouv.fr/actualites/rapport-mieux-assurer-francais-changement-climatique>

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Rapport_final_Mission-assurance_climat.pdf?v=1712160459

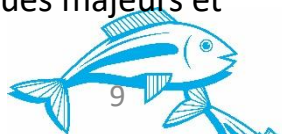
Audition ANEB-France Dignes le 5 septembre 2023, puis échange le 12 décembre 2023.

Les travaux portaient sur :

- les moyens permettant d'assurer la soutenabilité du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles ;
- le renforcement du rôle du système assurantiel dans le financement de la prévention et de l'adaptation face au changement climatique (et une amélioration de l'articulation avec les interventions publiques existantes en la matière) ;
- l'analyse de la contribution du cadre prudentiel et de la politique de souscription des assureurs à l'atténuation du changement climatique, et les recommandations permettant d'en accroître la portée.

Trois personnalités qualifiées :

- **Thierry Langreney** : Président de l'association environnementale Ateliers du futur, ancien directeur général adjoint de Crédit Agricole Assurances, ancien directeur général de Pacifica et ancien cadre supérieur chez Axa.
- **Gonéri Le Cozannet** : Ingénieur titulaire d'un doctorat en géographie, expert spécialisé sur les risques côtiers et le changement climatique auprès du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et co-auteur du 6ème rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité au changement climatique en Europe et dans la zone méditerranéenne.
- **Myriam Mérad** : Directrice de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS), experte des enjeux de gestion sociétale des risques majeurs et présidente du conseil scientifique de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques.



Actions réalisées depuis 2020

- **Mission « Assurabilité des collectivités territoriales »** - Lancée le 25 octobre 2023 par le Gouvernement, Bruno LEMAIRE et Christophe BECHU

Conduite par Alain Chrétien, maire de Vesoul, et Jean-Yves Dagès, exploitant agricole et ancien président de la fédération nationale Groupama.

Rapport publié le 2 mai 2024 : <https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/1c066a2e80b4f3086fa2a8d97e38f4cb.pdf>

Articles de présentation

<https://www.banquedesterritoires.fr/assurance-des-collectivites-le-rapport-chretien-pour-la-mise-en-place-dun-risque-emeutes>

<https://www.amf.asso.fr/documents-lassurabilite-biens-collectivites-locales-leur-groupement-etat-lieux-perspectives/42323>

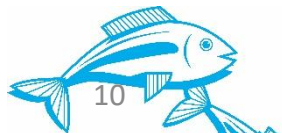
Audition ANEB et France Dignes le 27 février 2024.

- **Mission d'information du Sénat relative aux problèmes assurantiels des collectivités territoriales**

Lancée le 30 janvier 2024 Jean-François HUSSON, rapporteur de la mission (Rapporteur général de la commission des finances du Sénat) /

⇒ Rapport publié le 28 mars 2024 : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-des-finances/controle-en-clair/les-problemes-assurantiels-des-collectivites-territoriales.html>

⇒ Consultation des élus, extraits : <https://www.senat.fr/rap/r23-474/r23-474-annexe3.pdf>

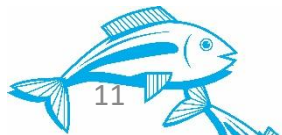


Actions réalisées depuis 2020

➤ SOLUTIONS PROPOSEES PAR L'ANEB dans le cadre de ces auditions

<https://bassinversant.org/contribution-de-laneb-a-la-mission-assurabilite-des-risques-climatiques/>

- Légiférer pour se porter garant des assurances et ré-assurances pour les collectivités gémapiennes
- Mettre en place un fonds d'Etat pour assurer les collectivités en cas de carence des assureurs, incluant les situations exclues du système assurantiel actuel (ouvrages dont les dossiers sont en cours d'instruction, rupture de digues au-delà du niveau de protection quand le dispositif catnat n'est pas enclenché) ou en ré-assurance en complément de la Caisse centrale de réassurance (CCR) Début des réflexions pour la mise en place de mutualisations d'assurance (nationale, par les EPTB, groupements d'EPTB ?). Cette solution semble une piste non prioritaire pour le moment, car ne semble pas permettre de « réduire les freins à l'engagement d'assureurs ».
- Rédaction d'un document opposable juridiquement permettant de circonscrire les responsabilités des gestionnaires de la prévention des risques.
- Augmenter le FNPRNM
- Maintenir voire développer le mécanisme de Catnat
- Simplifier l'action de prévention, renforcer l'ingénierie de l'Etat pour assurer les missions régaliennes
- Mise en place par les assureurs de mécanismes d'incitation à la mise en place et au respect de mesures de réduction de la vulnérabilité, faire de la promotion de ces dispositifs voire même les financer.



Actions réalisées depuis 2020

• VEILLE - PROPOSITIONS LEGISLATIVES

➤ Proposition non retenue du Sénateur Jean-Baptiste LEBLANC / Dans le cadre du projet de loi de finances 2023 :

Instituer, par prélèvement sur les recettes de l'Etat, une dotation d'aide à l'assurance contre les inondations dans les territoires « dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale » (L566-5 du CE).

Cette dotation aurait pour but de rembourser au groupement de commune en charge de la compétence « défense contre les inondations » une partie (70% de la prime d'assurance. La perte de recettes pour l'Etat aurait été compensée par un prélèvement sur les primes d'assurances contre les inondations. Il s'agirait donc, ce qui correspond à la même logique que le Fonds Barnier, de faire jouer la solidarité nationale : chaque souscripteur contribuerait à un modeste niveau (0,5% de sa prime) au soutien des territoires soumis à des risques d'inondation de portée nationale.

➤ PPL « Garantir une solution d'assurance aux collectivités territoriales » / Sénat – JF Husson le 18 avril 2025

Transmise à l'Assemblée nationale le 12 juin 2025

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl24-542.html>

➤ PPL « gouvernance GEMAPI », adoptée en première lecture au Sénat, déposée à l'Assemblée nationale N°2629 le 8 avril 2026

Article 5 « Faciliter l'accès des gestionnaires gémapiens à l'assurance »

Le chapitre Ier du titre II du livre Ier du code des assurances est ainsi modifié :

1° (Supprimé)

2° Il est ajouté un article L. 121-18 ainsi rédigé :

« Art. L. 121-18. – Une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut avoir recours au médiateur de la consommation mentionné à l'article L. 612-1 du code de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'oppose à son assureur.

« Après deux procédures de médiation demeurées infructueuses, une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut bénéficier d'un accompagnement dans sa recherche d'assurance, dans des conditions précisées par décret. »



Actions réalisées depuis 2020

- **VEILLE - ACTIONS GOUVERNEMENTALES**

- Octobre 2024 : Lancement de l'Observatoire de l'assurabilité par la CCR

Pas de développement « public » : l'Observatoire a été brièvement évoqué dans le **rapport annuel 2025 de la CCR** qui avance 14 propositions pour consolider le système, notamment par des mesures obligatoires de prévention en lien avec la cartographie des risques.

<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/302095.pdf>

- **Plan pour l'assurabilité des collectivités territoriales (avril 2025)** : répondre aux difficultés d'assurabilité des collectivités territoriales : un enjeu immédiat pour préparer le temps long.

Le Gouvernement s'engage, avec France Assureurs et auprès des associations d'élus locaux, en faveur d'un plan destiné à faciliter le recours de toutes les collectivités à l'assurance.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Plan-daction-assurabilite-collectivites-2025.pdf>

- Mise en place le 1^{er} juillet de la cellule d'accompagnement « CollectivAssur » : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/animer-les-territoires/gestion-des-biens-de-la-collectivite/l-assurabilite-des-collectivites-territoriales>



Actions réalisées depuis 2020

- **VEILLE – DOCUMENTS UTILES OU DE REFLEXION (A COMPLETER)**

- AGEA : avril 2025 – restaurons les mécanismes du marché

<https://agea.fr/system/files/media/document/assurance-des-collectivites-territoriales-restaurons-les-mecanismes-du-marche.pdf>

- Novembre 2025 : NOTE juridique SEBAN sur les obligations et bonnes pratiques des collectivités en matière d'assurance :

https://www.seban-associes.avocat.fr/wp-content/uploads/2025/11/Guillaume-Gauch-et-Romain-Millard-Lassurance-des-collectivites_obligations-et-bonnes-pratiques-Maires-de-France.pdf



Actions A MENER – 2026 - 2027

- Mettre à jour l'état des lieux des assurances SBV
- Organiser le partage d'expériences (annuaire, page dédiée, etc)
- Suivre l'activité nationale (missions, PPL ou PL, plans, réflexions, etc).
- Valider les nouvelles propositions de l'ANEB et les défendre

